



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Commune de Silly

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Vous êtes invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 13 juin 2022 à 20h00 en la Salle du Conseil - Place Communale 18 à 7830 Silly.

Le 03/06/2022



Le Directeur général,
Christophe Huys

Le Bourgmestre f.f.
Hector Yernault



ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

TRAVAUX

2. Silly, Plan d'investissement communal (PIC) et plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) 2022-2024 - Approbation

ENVIRONNEMENT

3. Province de Hainaut : Amendes administratives liées au nouveau code de l'environnement- Désignation des Fonctionnaires sanctionneurs provinciaux

FINANCES

4. Dépôt d'une garantie bancaire dans le cadre de l'exploitation des locaux de la gare SNCB appartenant à Infrabel-Approbation
5. Comptes communaux de l'exercice 2021 - Approbation
6. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022 - Approbation
7. Approbation par Région wallonne de la taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production d'électricité EX.2023 à 2025-Information

TAXES - REDEVANCES

8. Règlement redevance pour le stationnement de véhicules à moteurs dans le périmètre d'une zone de

stationnement réservée au Personnel communal au Chemin Dugnolle - Approbation

MARCHES PUBLICS

9. Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation du bâtiment "Centre culturel" sis rue St-Pierre 4 à 7830 Silly - Approbation des conditions et du mode de passation

PATRIMOINE COMMUNAL

10. Flotte communale - Mise en vente d'un véhicule Citroen Jumper - Approbation
11. Mise en vente de quatre véhicules abandonnés - déclassement et modalités de revente - Approbation
12. Mise en vente de matériel informatique déclassé - Approbation
13. Création d'une annexe de la Maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE) à Graty -Décision portant sur l'octroi d'un droit de superficie à la Commune-Approbation

ACCUEIL TEMPS LIBRE

14. Règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire communal organisé dans les établissements du réseau communal- Modifications
15. Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'accueil extrascolaire communal centralisé dénommé "Récréa Kids" organisé au sein des écoles communales de Bassilly et Hoves dans l'entité-Approbation
16. Règlement redevance relatif à la participation à l'activité Récréa Kids (accueil extrascolaire centralisé organisé au sein des écoles communales de Bassilly et Hoves)-Exercices 2022 à 2025-Approbation

SPORTS

17. Désignation d'un représentant communal à l'assemblée Générale Panathlon le 15 juin 2022-Approbation

INTERCOMMUNALES

18. Assemblée générale de l'intercommunale Igretec du 28 juin 2022 - Approbation
19. Assemblée générale de l'intercommunale CENEO (ex-IPFH) du 23 juin 2022 - Approbation
20. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du Centre intercommunal de Santé du Coeur du Hainaut du 27 juin 2022 - Approbation
21. Ores Assets - Assemblée générale du 16 juin 2022 - Approbation

MOBILITE - SECURITE ROUTIERE

22. Règlement relatif aux conditions de délivrance de la carte de stationnement pour les véhicules des employés communaux au Dispatching travaux- Approbation

HUIS-CLOS

PERSONNEL ENSEIGNANT

23. Admission en stage dans la fonction de directeur dans un emploi définitivement vacant aux écoles communales de Hellebecq - Graty - Hoves, à partir du 1er avril 2022.
24. Détachement en application du décret du 12 juillet 1990 d'une institutrice primaire.
25. Interruption partielle de la carrière professionnelle à un membre du personnel.
26. Congé pour mise à la disposition d'une organisation de jeunesse d'une institutrice primaire.
27. Congé pour mission.
28. Congé pour prestations réduites justifié pour raisons sociales et familiales.
29. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire précédant la pension de retraite de type 1.
30. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire précédant la pension de retraite de type 4.
31. Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4.
32. Congé pour prestations réduites justifié pour convenances personnelles à un membre du personnel.
33. Interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental.
34. Congé pour prestations réduites justifié pour raisons sociales et familiales à un membre du personnel.
35. Congé pour prestations réduites justifié pour raisons sociales et familiales.
36. Congé pour prestations réduites justifié pour raisons sociales et familiales.
37. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 18 mai 2022, concernant la désignation d'une institutrice maternelle.
38. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 18 mai, concernant la désignation d'une institutrice maternelle.
39. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 18 mai 2022, concernant la désignation d'une institutrice maternelle.